

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche a choisi un nouveau concessionnaire pour l'exploitation du service public de l'eau potable de votre commune.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Veolia sera votre nouvel interlocuteur.

Vous restez abonné(e) du service public, aucune démarche de votre part n'est nécessaire.

L'entreprise SAUR, délégataire précédent, vous adressera votre facture de clôture 2023 courant février 2024.

Veolia vous transmettra votre facture du 1<sup>er</sup> semestre 2024 en juillet 2024.

#### Le paiement Zen

Passer au prélèvement mensuel ou à chaque facture pour en finir avec :

- Le casse-tête du paiement
- Les frais de dossier liés à un oubli ou bien un retard de paiement

Un service gratuit, sans engagement et modifiable à tout moment.

Pour bénéficier de ce mode de paiement, il vous suffit de retourner le mandat de prélèvement qui vous sera mis à disposition par boitage.

#### La facture électronique

- Un archivage sécurisé durant 5 ans
- Disponible à tout moment 7j/7 24h/24
- Un choix utile pour l'environnement

Service gratuit et sans engagement.

### Retrouvez Veolia :



**En agence :**

989 rue Jules Valles 50000 Saint Lô  
Horaires : 8h30-12h30 / 13h30-16h30



**09 69 39 56 34**  
de 8h à 18h



[www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)  
**Application Veolia et moi**